

Mise en application des politiques canadiennes de contrôle des armes

15. Comment le Canada peut-il s'assurer que les produits exportés ne sont pas illégalement détournés vers des destinations ou des usages inacceptables?

La grande majorité des exportations canadiennes de produits militaires contrôlés vont à d'autres membres de l'OTAN ou à des pays avec lesquels le Canada entretient des relations privilégiées fondées sur une communauté de vues. Ces pays ont aussi de stricts contrôles à l'exportation. Le risque d'un détournement illégal ou d'une utilisation non autorisée est donc extrêmement faible.

Le système d'attestations et de documents concernant l'utilisation finale est un autre moyen de prévenir les détournements illégaux ou les usages non autorisés. Dans de nombreux pays, l'importation, par des particuliers ou des entreprises, de divers produits visés par les accords internationaux de contrôle à l'exportation est assujettie à l'obtention d'une autorisation délivrée par l'État. Dans certains cas, l'autorisation comporte deux permis, le premier autorisant l'importation et le deuxième attestant de l'arrivée du produit dans le pays.

Il arrive souvent que le Canada demande que soient confirmés la nature de l'utilisation finale ou l'engagement de ne pas réexporter ou retransférer le produit concerné, Il demande parfois que cette confirmation vienne d'un organisme indépendant ou du gouvernement. Au besoin, les missions canadiennes à l'étranger peuvent effectuer des recherches ou des vérifications à cet égard. Toutes ces mesures ajoutent à la sécurité des contrôles à l'exportation du Canada.

La méthode d'évaluation des demandes d'exportation de matériel militaire qu'utilise le Canada offre un autre moyen de protection contre le détournement et l'utilisation illicites. Le gouvernement fédéral examine de près les acheteurs proposés afin de déterminer leur fiabilité et leur légitimité.

Enfin, grâce à leurs contacts et à leur expérience au plan international, y compris dans le domaine douanier, les représentants du Canada se tiennent à l'affût d'éventuelles tentatives de détournement de produits militaires vers des acheteurs et des pays non appropriés. La Loi sur les licences d'exportation et d'importation permet de procéder à des détentions, des saisies et des poursuites au criminel afin d'empêcher les exportations illégales.